

## 2<sup>ème</sup> CAMPAGNE DE PUBLICITE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL 2025

### DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITES HUMAINES

L'objectif des subventions à caractère social de favoriser l'émergence de projets innovants, visibles, réalisables dans de brefs délais, et susceptibles d'avoir un impact sur l'amélioration de la prise en charge ou l'accompagnement des publics cibles de la Direction Générale des Solidarités Humaines : Familles, Personnes âgées, Personnes en situation de Handicap, Mineurs et adolescents.

Afin de vous accompagner au mieux dans la promotion de votre action, merci de transmettre des informations aussi précises et complètes que possible.

#### 1. Référent :

Madame Maureen CAZA : [maureen.caza@ctguyane.fr](mailto:maureen.caza@ctguyane.fr) Tél : 0594 29 57 05

Madame Claudine SEWGOBIND : [claudine.sewgobind@ctguyane.fr](mailto:claudine.sewgobind@ctguyane.fr) Tél : 0594 29 57 09

#### 2. Présentation de l'événement :

2<sup>ème</sup> campagne de publication de la période de demandes de subvention à caractère social

#### 3. Mot du Président :

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) mène sa politique sociale en collaboration avec les acteurs associatifs qui concourent ainsi aux missions de prévention en faveur des populations sur l'ensemble du territoire guyanais. Il convient de rappeler que les aides financières aux porteurs de tels projets sont subsidiaires ; autrement dit, non obligatoires. Toutefois, ces subventions traduisent la volonté de l'Assemblée de Guyane de prendre en considération les besoins des familles, depuis les plus jeunes jusqu'aux aînés. Les associations habilitées mènent des actions complémentaires à celles des services sociaux territoriaux chargés des actions en faveur des familles et du tout public.

Durant la première campagne de subventions 2025, quinze associations ont pu bénéficier de subventions à caractère social, médico- social et sanitaire par la Direction Générale des Solidarités Humaines.

Une deuxième campagne s'ouvre pour les subventions d'actions sociales uniquement, le budget disponible pour l'action sanitaire et médico-sociale 2025 ayant été épousé.

#### 4. Contexte et enjeux :

La CTG en sa qualité de chef de file de l’Action Sociale, privilégie les projets d’ordre social, permettant ainsi aux services de l’Etat compétents en matière de santé d’urgence sociale et de solidarité envers les demandeurs d’asile, de jouer pleinement leur rôle.

#### 5. Objectifs :

Les subventions accordées visent à renforcer l’accompagnement social de proximité des personnes afin qu’elles soient maintenues en capacité de gérer leurs ménages, subvenir à leurs besoins quotidiens, éduquer leurs enfants, prendre soin des personnes âgées et en situation de handicap. Les actions d’inclusion sociale, luttant contre la marginalisation sociale des individus et des familles sont également soutenues.

#### 6. Bilan des éditions précédentes :

En 2024 et durant la première campagne 2025, les demandes à caractère social formaient l’essentiel des sollicitations de subventions et elles constituent le cœur de l’activité de prévention de la CTG exercée par la Direction Générale des Solidarités Humaines avec les demandes à caractère sanitaire et médico-social.

#### 7. Pièces à fournir pour instruction des dossiers :

La DGSH accorde des subventions à caractère sociale à des associations ou établissements publics, agréés par les services territoriaux ou ceux de l’Etat (DGCOP, ARS). Ces associations et établissements devront répondre aux dispositions de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. A l’aide du formulaire unique national et européen de demande de subventions joint en annexe 1, le porteur de projet constitue un dossier qui atteste de sa compétence à intervenir dans le domaine considéré. Les candidats devront produire :

- La publication au journal officiel de la création de l’association
- Un numéro SIRET
- Les statuts de l’association
- Un descriptif du projet en remplissant avec précision, un formulaire type CERFA n° 121 56\*05
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Un rapport d’activité de l’année précédent le dépôt de la demande (l’année de référence est 2024 pour des actions à réaliser en 2025).
- Un bilan financier de l’année 2024, accompagné d’un Relevé d’identité bancaire actualisé et complet ; c’est-à-dire avec l’indication du numéro européen du compte, (n° BIC IBAN).

Tous ces éléments sont à renvoyer sous format numérique (PDF) à l’adresse mail suivante : [dgsh.subventions@ctguyane.fr](mailto:dgsh.subventions@ctguyane.fr)

## 8. Conditions d'éligibilité

- o Avoir retourné le dossier dûment complété (l'ensemble des rubriques doivent être renseignées ainsi que les pièces complémentaires demandées avant la date butoire).
- o Avoir une existence juridique d'au moins 1 an et un siège social sur le territoire français.
- o Motiver le projet pour lequel le financement est sollicité et joindre un budget prévisionnel
  - o Mentionner dans le CERFA n° 121 56\*05 les co-financements sollicités pour l'action présentée et les co-financements déjà obtenus ou en attente de validation.

NB : Une attention particulière sera portée aux demandes de co-financement (les porteurs de projet ont la possibilité de demander des subventions aux institutions administratives locales ou nationales), projets partenariaux mettant en évidence une mutualisation des compétences, tout en ayant une logique territoriale. Ainsi, les candidats devront faire valoir des appuis partenariaux (participation au projet et/ou cofinancement) accréditant un portage collectif du projet.

## 9. Calendrier et programmation :

En raison du budget restant à utiliser pour 2025, cette deuxième campagne de subventions sociales est d'une durée d'un mois. Les dossiers de demandes de subventions peuvent être déposés **du 15 août 2025 au 15 septembre 2025**.

Si toutefois vous ne recevez pas d'accusé de réception de votre demande, n'hésitez pas à envoyer un mail de relance **avant le 15 septembre 2025** aux adresses suivantes :

[claudine.sewgobind@ctguyane.fr](mailto:claudine.sewgobind@ctguyane.fr)

[dgsh.subventions@ctguyane.fr](mailto:dgsh.subventions@ctguyane.fr)

## 10. Thématiques soutenues :

En mettant l'accent sur les actions sociales, la CTG souhaite favoriser la prise en charge et valorisation des familles et des enfants ainsi que des personnes en situation de dépendance (vieillissement ou handicap) et poser des jalons de mieux-être pour des populations en constant besoin de soutien. Le travail de terrain et de proximité réalisé par les associations présentes sur le territoire sont d'une importance capitale pour le maillage territorial en matière sociale et médico-sociale.

Les projets concernant le soutien à la parentalité et qui concourraient à une amélioration de la prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire seront examinés avec intérêt ainsi que les demandes de subventions relatives à des projets d'actions préventives à caractère social qui relèvent des missions de la CTG.

## 11. Soutien au montage du dossier :

L'Association Guyane Promo Santé (GPS) peut vous accompagner dans le montage du dossier selon vos besoins. A contacter à l'adresse suivante : [contact@gps.gf](mailto:contact@gps.gf)